



ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

Bruxelles, Palais des Académies

Ce samedi 2 octobre 2022, c'était la rentrée de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, qui fut fondée il y a 250 ans. Ce fut du jamais vu ; nous avons accueilli 11 nouvelles Académiciennes et 2 nouveaux Académiciens. En 2021, il n'y avait que 38 femmes pour 150 hommes parmi les Académiciens... Cela faisait un peu plus de 20% d'Académiciennes...

Ce fut un moment émouvant autant qu'une étape fondamentale. On m'a demandé d'expliquer ce qui s'est passé. Voici :

En 2021, la place des femmes dans l'Académie était en régression, au sein d'une assemblée pourtant si sage et docte, qui se trouve pourtant à mille lieux de soutenir l'idée d'une inégalité fondamentale entre les genres. D'ailleurs, cela fait des années qu'en Belgique les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les diplômées universitaires.

Pourtant, différents mécanismes structurelles jouent contre l'égalité des genres. L'égalité entre hommes et femmes est même en péril. Aujourd'hui, je pense particulièrement aux jeunes femmes en Iran qui meurent pour le droit de disposer d'elles-mêmes. Je pense aux femmes victimes de viol, systématiquement utilisé comme arme de guerre au Congo. Je pense aux filles interdites d'école en Afghanistan. Je pense aux femmes qui ne disposent plus de leur corps aux USA.

Si ici, en Belgique, au coeur de l'Europe des Lumières, dans les sociétés démocratiques convaincues par l'égalité entre les hommes et les femmes, nous ne menons pas les réformes structurelles nécessaires pour assurer l'égalité, comment espérer que ceux qui n'y croient pas se mettent à respecter les droits des femmes ?

En fait, réunis lors de notre Assemblée générale du 19 juin 2021, l'Académie royale de Belgique a voté à l'unanimité des membres trois dispositions, donc nous commençons cette rentrée 2022 à voir les effets :

1/ Affirmer le principe de l'égalité : un nouvel article a été introduit. L'article 9 des Statuts indique à présent : « La composition des Classes tend vers la représentation égale des femmes et des hommes au sein du groupe des membres titulaires tout comme au sein du groupe des membres associés. »

2/ Accélérer le rattrapage : Il avait fallu attendre 174 ans pour que l'Académie royale élise sa première membre féminine et celle-ci, pour femme qu'elle était, eut dû être Reine pour mériter la dignité d'être traitée comme l'égale de l'homme — c'était en 1946 et c'était la reine Wilhelmina

des Pays-Bas élue par la Classe des Arts. Pour rattraper ce terrible retard, nous avons pris une mesure historique : nous avons décidé d'augmenter la taille de l'Académie, qui est composée de 4 Classes (par ordre de création des Classes : Classe des Sciences ; Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques ; Classe des Arts ; Classe Technologie et Société). Nous avons ainsi décidé de passer de 50 membres par Classe à 60 membres par Classe, soit un total de membres titulaires qui passe de 200 membres à 240 membres.

Ainsi nous avons introduit dans les Statuts à l'article 5 cette phrase : « Chaque Classe comprend soixante membres titulaires, qui portent le titre d'Académicien ou d'Académicienne. » Et nous avons décidé de réserver ces nouveaux fauteuils aux femmes : à compter de cette année, nous accueillons donc 8 nouvelles Académiciennes par an, jusqu'en 2026, de sorte que l'Académie comprendra 40 femmes Académiciennes supplémentaires en 5 ans.

Le Règlement comprend ainsi un article 28 qui dit : « Les dix fauteuils de membre titulaire ajoutés par les présents statuts aux cinquante que comprenait déjà chacune des Classes sont exclusivement réservés, lors de leur première attribution, au genre minoritairement représenté parmi les membres. »

3/ Enfin, stabiliser l'égalité : Lors des prochains départs, les fauteuils iront au genre le moins représenté dès qu'ils sont en nombre impair. Si il y a 1 place dans la Classe, ce fauteuil ira à une élue féminine tant que la Classe n'est pas paritaire. Si il y a un nombre pair de fauteuils, alors on pourra élire une personne du genre le plus représenté (pour le moment, des hommes). Car l'esprit n'est pas de pénaliser les hommes de cette génération en ne les incluant plus, au nom du passé. On ne répare jamais une injustice en en créant une nouvelle.

Ainsi, l'article 4 du Règlement précise que « Les Classes tendent vers une représentation paritaire des femmes et des hommes en leur sein, tant pour les membres titulaires que pour les membres associés. Lors des vacances, au sein de la même catégorie de membres (soit titulaires soit associés) de la Classe, la moitié au moins des sièges est réservée aux candidats du genre le moins représenté. »

Une personne présente samedi m'a demandé avec malice si mon discours n'était pas un peu trop féministe ? En 2021, il y a 38 femmes pour 150 hommes parmi les titulaires. Ça faisait, disons, un peu plus de 20% d'Académiciennes. En 2022, après la réforme, 49 femmes pour 146 hommes parmi les titulaires, nous sommes donc à 25% de femmes Académiciennes. Trop féministe ? Au contraire, il reste bien du chemin à faire. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'à présent, précisément, nous connaissons le chemin et savons que nous allons y arriver.

Je l'ai dit samedi devant l'Académie réunie pour sa rentrée, la réforme que nous avons opérée doit nous inspirer beaucoup de courage : si une institution faite pour la conservation — des Sciences et des Arts, au sens noble du terme, âgée de 250 ans, a été capable de prendre la décision de changer aussi profondément le cours des choses pour mieux servir sa mission, nous pouvons espérer que d'autres institutions seront également capables de le faire.

Isabelle Ferreras
Présidente
15 octobre 2022